

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

N° 166/2020

Création et désignation des  
membres de la commission  
communication

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

**L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures**

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2020.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, DELABRE Eric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de BARBENTANE :** BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à LECOFFRE Eric).

**Pour la Commune de CABANNES :** CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

**Pour la Commune de GRAVESON :** CORNILLE Annie (absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

**Pour la Commune de PLAN d'ORGON :** LEPIAN Jean-Louis (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne), COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe).

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** POURTIER Yvette

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** MARTEL Marcel.

Mme la Présidente expose que lors du précédent conseil communautaire, Mme Josiane HAAS-FALANGA a été élue 9ème Vice-Présidente.

En application de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de la communauté d'agglomération a confié Mme Haas-Falanga la délégation relative à la communication.

Compte-tenu de cette délégation accordée à la 9ème Vice-Présidente, il est proposé au conseil communautaire de mettre en place une commission communication et de procéder à la désignation de ses membres, dans les conditions arrêtées par la délibération du 17 septembre dernier pour la composition des commissions thématiques, à savoir un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

**VU** la délibération n° 124/2020 en date du 19 novembre 2020 portant élection de Mme HAAS-FALANGA au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**VU** l'arrêté de la Présidente n° 2020-11-06 en date du 20 novembre 2020 portant délégation de fonction à Mme HAAS-FALANGA pour traiter des affaires communautaires en matière de communication ;

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE** de créer une commission communication et désigne les conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Communication :

BARBENTANE	DAUDET Jean-Christophe
CABANNES	HAAS-FALANGA Josiane
CHÂTEAURENARD	MARTIN Pierre-Hubert
EYRAGUES	GAVANON Michel
GRAVESON	ROMAN Marie-Line
MAILLANE	CULMET Jean-Luc
MOLLEGES	PEYTIER Guylaine
NOVES	MATECKI Jean-Philippe
ORGON	CLARETON Angélique
PLAN D'ORGON	STOYANOV Annie
ROGNONAS	MONDET Cécile
SAINT-ANDIOL	BRONDET Viviane
VERQUIERES	PAQUIN Françoise

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Votes pour : 38

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Corinne CHABAUD

